

# La chronique du Grenelle de l'environnement, septembre 2008

jeudi 28 août 2008, par [Yveline Nicolas](#)

**A la rentrée, les débats et controverses vont reprendre sur les près de 300 mesures décidées à l'issue du Grenelle de l'environnement, cette concertation entre Etats et acteurs sociaux, économiques, associatifs. Le projet de Loi de programme relatif à la mise en œuvre du Grenelle va en effet être mis en discussion à l'Assemblée nationale. Un aspect peu mis en avant - contrairement à d'autres sujets, il est plutôt consensuel - est celui de l'éducation à l'environnement et au développement durable.**

Pour parvenir à des modes de production et de consommation écologiques, il faut des dispositifs incitatifs et des contraintes légales, des mécanismes fiscaux, etc, mais aussi une compréhension de la gravité de la crise actuelle et une adhésion citoyenne. L'adoption d'une nouvelle culture en rupture avec les réflexes consuméristes nécessite un renforcement de l'éducation formelle (système scolaire, formation continue...) et informelle (notamment via les associations) en direction de tous les acteurs, individuels ou collectifs, privés ou publics.

## **Education à l'environnement, éducation au développement durable**

L'éducation relative à l'environnement (ErE) se développe depuis la prise de conscience écologique des années 70. Elle considère l'environnement au sens large, intégrant les aspects sociaux, humains, culturels, urbains... Elle s'appuie sur des pédagogies participatives visant à la transformation sociale et personnelle.

Depuis quelques années, on parle « d'éducation à l'environnement vers un développement durable », ou tout simplement d'éducation au développement durable (EDD).

En 2002, le Sommet mondial du développement durable, organisé par les Nations unies, a décidé l'organisation d'une Décennie mondiale pour l'éducation en vue du DD (2005-2014), confiée à l'Unesco. L'objectif est « d'intégrer les principes, les valeurs et les pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et de l'apprentissage. Cet effort éducatif encouragera les changements de comportements afin de créer un avenir plus viable du point de vue de l'intégrité de l'environnement, de la viabilité économique et d'une société juste pour les générations présentes et futures ».

## **Les engagements de la France**

L'EDD figure parmi les engagements de la stratégie nationale française de développement durable (SNDD, 2003-2008). La France a créé un comité pour la Décennie mondiale de l'EDD, qui finalise actuellement un plan d'action national. Celui-ci s'intégrera dans le plan européen d'EDD. Un colloque international a lieu à ce sujet à Bordeaux les 27-29 octobre 2008 : voir à <http://www.decennie-france.fr>.

La Charte de l'environnement, adossée à la Constitution française en 2005, indique que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » (art. 1), « toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » (art. 2), « l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et des devoirs prévus dans la charte » (art. 8). Une circulaire de juillet 2004 généralise l'éducation à l'environnement pour un DD dans l'enseignement scolaire.

## **Au titre IV du projet de Loi grenelle (« L'Etat exemplaire ») figurent les mesures suivantes :**

- Intégration de l'éducation à l'environnement à l'ensemble des cursus généralistes et professionnels,

formations initiales ou continues.

- Renforcement des enseignements sur l'agronomie, la haute valeur environnementale, la diversité génétique au sein des lycées agricoles.
- Introduction de la connaissance des écosystèmes dans toutes les formations des professions de santé et d'aménagement de l'espace.
- Création d'un institut spécialisé à destination des dirigeants privés et publics. Plan « campus vert » pour labelliser universités et grandes écoles selon des critères environnementaux.
- En 2012, toutes les formations initiales ou continues des agents comporteront des modules consacrés au développement durable.

### **L'éducation au DD par la pratique**

L'éducation la plus efficace est sans doute celle qui se pratique en situation et se concrétise par des comportements cohérents. Les enseignant-es pourraient ainsi prendre appui sur les mesures en faveur de l'alimentation bio dans les cantines (décision du Grenelle : 15 % de produits bio dans la restauration collective publique en 2010 et 20% en 2012). L'alimentation permet d'aborder la santé, le modèle d'agriculture, le rapport à la nature et aux animaux, le commerce, les transports, l'énergie... Ces repas bios sont une occasion de montrer que tout est lié et que nos choix ont des répercussions sur un système plus vaste.

Autre exemple : un projet de loi vient d'être déposé, demandant que les écoles, collèges et lycées éduquent les élèves à l'éco-responsabilité et en donnent eux-mêmes l'exemple par une démarche planifiée de réduction de la consommation de fournitures scolaires et d'achat de fournitures éco-labellisées...

---

### **P.-S.**

A consulter sur le site d'Adéquations :

- Notre rubrique [Grenelle de l'environnement](#)
- Notre rubrique [Education à l'environnement et au développement durable](#)